

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2011

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 5 avril 2011 à la Salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville, à compter de 20h00.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Fernand Veilleux	Présent
District 01	Solange Masson	Présente
District 02	Nicole Couture	Présente
District 03	Jean-Noël Groleau	Présent à 21h30
District 04	Jacques Ferland	Présent
District 05	Robert Paré	Présent
District 06	Réjean Mégré	Présent
Total: 6	Présence: 6	Absence: 1

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jacques Leblond, agit comme secrétaire.

Trois (3) personnes sont présentes dans l'assistance dès l'ouverture de la séance.

1. Ouverture de la séance
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)
 - 4.1 Séance ordinaire du 1er mars 2011
5. Trésorerie
 - 5.1 Comptes payés et à payer
 - 5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports
6. Rapports des comités
 - 6.1 Dépôt du compte-rendu de la réunion du Comité administratif du 17 mars 2011
 - 6.2 Dépôt du compte-rendu de la réunion du Comité des travaux publics du 21 mars 2011
 - 6.3 Dépôt du compte-rendu de la réunion du Comité de citoyens en environnement du 23 mars 2011
 - 6.4 Dépôt du compte-rendu de la réunion du Comité des Loisirs, de la Culture et du Patrimoine du 30 mars 2011
7. Rapport des activités des membres du conseil
8. Sécurité publique, protection contre l'incendie
 - 8.1 Camp 911
 - 8.2 Congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec
 - 8.3 Formation « L'incendie et les procédures judiciaires »



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2011



No de résolution
ou annotation

9. Hygiène du milieu
 - 9.1 Aménagement du puits no 4 – Décompte progressif no 5 et acceptation définitive des travaux
10. Travaux publics
11. Loisirs, culture et communautaire
 - 11.1 Fête nationale 2011 – programme d’assistance financière
 - 11.2 Rencontre sur le patrimoine religieux dans la M.R.C. de Coaticook
 - 11.3 Conseil Sport Loisir de l’Estrie – Renouvellement de l’adhésion 2011-2012
 - 11.4 Les Comptonales – Nomination d’un représentant municipal sur le conseil d’administration
 - 11.5 Municipalité amie des aînés – création d’un Comité consultatif de la politique familiale
 - 11.6 Les Comptonales – Versement de la première tranche de la subvention 2011
 - 11.7 Fête des bénévoles 2011
12. Environnement, urbanisme et développement
 - 12.1 Cogesaf – Renouvellement de l’adhésion 2011-2012
 - 12.2 Action Saint-François – demande d’adhésion
 - 12.3 Demande d’avis – Dossier épandage de matières résiduelles fertilisantes
 - 12.4 Demande d’exclusion à la zone agricole
13. Administration
 - 13.1 Congrès de l’Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
 - 13.2 Club cycliste de Sherbrooke – demande d’appui pour la 7^e édition de la Sherboucle
 - 13.3 Acquisition du lot 1 802 259 – mandat à Me Luc Custeau, notaire
 - 13.4 Publicité dans le cahier de l’Exposition de Cookshire
 - 13.5 Paroisse Notre-Dame-de-l’Unité – Demande d’utilisation du chapiteau
 - 13.6 Événement de lutte amateur
 - 13.7 La Tribune – cahier « Coaticook et ses environs »
 - 13.8 Club de motoneiges Étoile de l’Est Coaticook – demande de rencontre
 - 13.9 Congrès de la Corporation des Officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ)
 - 13.10 Comité de sélection lors d’ouverture de soumissions
 - 13.11 Campagne « Mieux Consommer » - Demande de la Table de concertation culturelle de la M.R.C. de Coaticook
 - 13.12 Autorisation au directeur général de signer les ententes relatives au prêt de matériel dans le cadre du projet « Conseil sans papier » de la municipalité.
14. Ressources humaines
 - 14.1 Dépôt de la liste du personnel surnuméraire
 - 14.2 Modifications au Recueil de gestion des ressources humaines
 - 14.3 Allocation pour l’utilisation du cellulaire personnel du contremaître Eric Brus
15. Règlements

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2011



No de résolution
ou annotation

- 15.1 Adoption du premier projet de règlement no 2002-35-16.11 modifiant le règlement de zonage no 2002-35 afin d'agrandir la zone P-5 à même la zone Ra-8 et d'ajouter des usages dans la zone Rb-10
 - 15.2 Avis de motion – Règlement numéro 2002-35-16.11 modifiant le règlement de zonage no 2002-35 afin d'agrandir la zone P-5 à même la zone Ra-8 et d'ajouter des usages dans la zone Rb-10
 - 15.3 Adoption du second projet de règlement no 2002-35-15.11 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-35 de la municipalité de Compton afin d'inclure des règles interprétatives relatives à un bâtiment scindé en deux zones
 - 15.4 Adoption du second projet de règlement no 2002-36-1.11 modifiant le règlement de lotissement no 2002-36
 - 15.5 Avis de motion – Règlement numéro 2000-18-1.11 modifiant le règlement no 2000-18 concernant la création d'un fonds de roulement
16. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 1^{er} avril 2011
- 16.1 Modification au règlement 2010-98 autorisant la réalisation des travaux d'infrastructures, d'égout et d'aqueduc sur les rues Paul et Claude et un emprunt de 775 000\$ afin de financer les travaux
 - 16.2 Dépôt du rapport sur les dépenses autorisées du contremaître
 - 16.3 Avis de candidature à titre d'administrateur au conseil d'administration d'Acti-Bus de la région de Coaticook inc.
 - 16.4 Achat d'abat-poussière 2011
 - 16.5 Dépôt des états financiers 2010 de l'Office municipal d'habitation
17. Parole aux conseillers
18. PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Fernand Veilleux préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte à la suite de la lecture de la prière.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Voici un résumé des principales questions adressées au Conseil lors de cette période de questions:

Un citoyen questionne le conseil sur la « Politique d'aide aux établissements » adoptée lors de la dernière séance. Le maire lui répond que le conseil a choisi d'adopter cette politique.

Une citoyenne représentante des Comptonales est venue informer le conseil sur différents sujets impliquant la municipalité et les Comptonales.

Une candidate aux élections fédérales est venue présenter aux membres du conseil sa plate-forme électorale.

Un citoyen a questionné le conseil sur son mode de fonctionnement à partir des comités jusqu'au conseil. Le maire lui a répondu.

Le même citoyen a questionné le conseil sur les différentes façons d'appliquer la réglementation en prenant exemple un dossier dans le secteur du Hameau. Le maire lui a répondu.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2011



No de résolution
ou annotation

3. Adoption de l'ordre du jour

5244-2011-04-05

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jacques Ferland
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU

a. d'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil avec les ajouts suivants :

16.1 Modification au règlement 2010-98 autorisant la réalisation des travaux d'infrastructures, d'égout et d'aqueduc sur les rues Paul et Claude et un emprunt de 775 000\$ afin de financer les travaux

16.2 Dépôt du rapport sur les dépenses autorisées du contremaître

16.3 Avis de candidature à titre d'administrateur au conseil d'administration d'Acti-Bus de la région de Coaticook inc.

16.4 Achat d'abat-poussière 2011

16.5 Dépôt des états financiers 2010 de l'Office municipal d'habitation

b. de garder ouvert l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité

4. Procès-verbal(aux) antérieurs

4.1 Séance ordinaire du 1^{er} mars 2011

5245-2011-04-05

Chaque membre du conseil ayant reçu le 1^{er} avril 2011 copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} mars 2011 et déclarant en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jacques Ferland**

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} mars 2011 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

5. Trésorerie

5.1 Comptes payés et à payer

5246-2011-04-05

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU d'approuver la liste des comptes payés et à payer jointe à la présente et d'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe à effectuer le paiement par chèque à qui de droit.

En date du 1er avril 2011, le sommaire de la répartition des comptes s'établit comme suit:

Comptes à payer

Annexe 1. Fonds des activités municipales	34 553.73\$
-------------------------------------------	-------------



No de résolution
ou annotation

Comptes payés

Annexe 2. Fonds des activités municipales 170 594.11\$

Salaires payés

Annexe 3. Fonds des activités municipales 44 315.38\$

Adoptée à l'unanimité

5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports

Les rapports sur les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation sont déposés en copies aux membres du conseil dont ceux de:

- Jacques Leblond, directeur général
- Alain Beaulieu, responsable des réseaux

6. Rapports des comités

6.1 Dépôt du compte-rendu de la réunion du Comité administratif du 17 mars 2011

Le compte-rendu de la réunion du Comité administratif du 17 mars 2011 est déposé.

6.2 Dépôt du compte-rendu de la réunion du Comité des travaux publics du 21 mars 2011

Le compte-rendu de la réunion du Comité des travaux publics du 21 mars 2011 est déposé.

6.3 Dépôt du compte-rendu de la réunion du Comité de citoyens en environnement du 23 mars 2011

Le compte-rendu de la réunion du Comité de citoyens en environnement du 23 mars 2011 est déposé.

6.4 Dépôt du compte-rendu de la réunion du Comité de Loisirs, culture et patrimoine du 30 mars

Le compte-rendu de la réunion du Comité de Loisirs, culture et patrimoine du 30 mars est déposé.

7. Rapport des activités des membres du conseil

Monsieur le maire et les membres du conseil font état des rencontres auxquelles ils ont participé.

8. Sécurité publique - protection contre les incendies

8.1 Camp 911

5247-2011-04-05

Considérant que l'activité « Camp 911 » se tiendra du 11 au 15 juillet 2011 pour une troisième année consécutive;

Considérant que cet événement vise à présenter aux jeunes du territoire de la M.R.C. de Coaticook plusieurs activités reliées aux métiers en services d'urgence (ambulancier, pompier et policier);

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2011



No de résolution
ou annotation

Considérant que l'activité contribue également à sensibiliser la jeune clientèle aux conséquences de l'alcool au volant, accidents, etc...;

Considérant le succès des années antérieures;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Robert Paré
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jacques Ferland**

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Compton appuie la tenue du Camp 911 par la contribution en temps du personnel de son service incendie.

Adoptée à l'unanimité

cc : Martine Auray et Jonathan Garceau – M.R.C. de Coaticook
Trésorerie
Service incendie

8.2 Congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec

5248-2011-04-05

Considérant la volonté des deux principaux officiers du service de sécurité incendie à participer au prochain congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui doit se tenir à Gatineau;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉ PAR madame la conseillère Solange Masson**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le chef des pompiers et son adjoint à participer au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec;
- b. d'autoriser Sean Marshall à participer à une activité;
- c. que les deniers nécessaires, soit un total pour l'inscription de 786.08\$ incluant les taxes soient puisés à même les disponibilités du poste 02 220 00 346 du budget 2011 de la municipalité;
- d. que les deniers nécessaires, soit un total de 102.54\$ incluant les taxes applicables pour la Soirée de l'engagement ainsi que les frais de déplacement soient puisés à même les disponibilités du poste 02 220 00 310 du budget 2011 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Association des chefs en sécurité incendie du Québec
Service de Sécurité incendie
Trésorerie

8.3 Formation « L'incendie et les procédures judiciaires »

5249-2011-04-05

Considérant l'opportunité offerte par l'Association internationale des Enquêteurs en incendie de suivre une formation sur l'incendie et les procédures judiciaires;

Considérant la recommandation de M. Yvon Lapointe, directeur du service de Sécurité incendie;

SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson



No de résolution
ou annotation

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser monsieur Patrick Lanctôt à assister à la formation « L'incendie et les procédures judiciaires » le 13 avril prochain au Centre multifonctionnel Francine-Gadbois à Boucherville dont les frais d'inscription sont de 130\$ incluant le repas;
- b. que les deniers nécessaires soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02 220 00 454 pour les frais d'inscription et du poste budgétaire 02 220 00 310 pour les frais de déplacement du budget 2011 de la municipalité .

Adoptée à l'unanimité

cc : Association internationale des Enquêteurs en incendie
Service incendie
Trésorerie

9. Hygiène du milieu

9.1 Aménagement du puits no 4 – Décompte progressif no 5 et acceptation définitive des travaux

5250-2011-04-05

Considérant le rapport et la recommandation de l'ingénieur relativement à la demande de paiement du décompte progressif no 5 de l'entrepreneur Germain Lapalme et Fils inc. pour les travaux d'aménagement du puits no 4 le tout conformément au contrat intervenu entre la municipalité et l'entrepreneur le 20 novembre 2009;

Considérant le certificat de réception définitive des travaux émis par l'ingénieur le 28 mars 2011;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jacques Ferland**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le paiement du décompte progressif et final numéro 5 à l'entrepreneur Germain Lapalme et Fils inc. au montant de 10 000.31\$ incluant toutes taxes;
- b. d'autoriser le directeur général à signer le certificat de réception définitive des ouvrages;
- c. que les deniers nécessaires soient puisés à même les disponibilités du poste 02 412 00 640 du budget 2011 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Germain Lapalme et Fils inc.
Teknika HBA
Service Urbanisme et Réseaux
Trésorerie

10. Travaux publics

11. Loisirs, culture et communautaire



No de résolution
ou annotation

11.1 Fête nationale 2011 – programme d'assistance financière

5251-2011-04-05

Considérant que la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoise;

Considérant que la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec;

Considérant que la population de la municipalité de Compton souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

Considérant que la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jacques Ferland
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Paré**

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Compton, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations qu'elle organise le soir du 23 juin au Récré-O-Parc.

Adopté à l'unanimité

cc : Mouvement national des Québécoises et Québécois
Dossier

11.2 Rencontre sur le patrimoine religieux dans la M.R.C. de Coaticook

5252-2011-04-05

Considérant l'invitation adressée à la municipalité afin de participer à une rencontre sur le patrimoine religieux dans la MRC adressée par la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook;

Considérant que le conseil considère cette rencontre importante compte tenu des nombreux éléments religieux situés sur notre territoire;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU de déléguer Mme Solange Masson présidente du Comité des loisirs, culture et patrimoine ou de son remplaçant, afin de représenter la municipalité à cette rencontre prévue pour le 7 avril prochain.

Adopté à l'unanimité

cc : Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook
dossier

11.3 Conseil Sport Loisir de l'Estrie – Renouvellement de l'adhésion 2011-2012

5253-2011-04-05

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2011



No de résolution
ou annotation

Considérant la pertinence pour la municipalité d'adhérer à titre de membre municipal au Conseil Sport et Loisir de l'Estrie pour leur soutien dans les différents dossiers de loisir;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jacques Ferland
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Paré**

IL EST RÉSOLU

- a. que la municipalité adhère à titre de membre municipal au Conseil Sport et Loisir de l'Estrie pour la prochaine année et verse pour se faire la cotisation annuelle de 100\$;
- b. que madame la conseillère Solange Masson et monsieur le conseiller Réjean Mégré soient désignés à titre de représentants de la municipalité aux fins de participer à l'assemblée générale annuelle qui doit se tenir le 26 mai 2011 à compter de 18h45 au centre communautaire Richard Gingras de Sherbrooke;
- c. que les deniers nécessaires soient puisés à même les disponibilités du poste 02 701 90 970 du budget 2011 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Conseil Sport et Loisir de l'Estrie
Trésorerie

**11.4 Les Comptonales – Nomination d'un représentant municipal sur
le conseil d'administration**

5254-2011-04-05

Considérant qu'il est nécessaire de déléguer un membre du Conseil municipal sur le conseil d'administration des Comptonales en remplacement de madame Monique Clément;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. de nommer monsieur le conseiller Robert Paré représentant municipal sur le conseil d'administration de la Corporation Les Comptonales;
- b. que cette nomination soit effective jusqu'à son remplacement par résolution.

Adoptée à l'unanimité

cc : Les Comptonales
M. Robert Paré
Dossier

**11.5 Municipalité amie des aînés – création d'un Comité consultatif
de la politique familiale**

5255-2011-04-05

Considérant que la municipalité s'est engagée dans un processus visant à mettre en place une politique familiale et d'y inclure le volet «Municipalité amie des aînés»;

Considérant que pour ce faire il est recommandé de mettre en place un Comité consultatif de la politique familiale;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2011



No de résolution
ou annotation

Considérant que madame la conseillère Nicole Couture a été nommée responsable municipale des questions familiales et qu'elle a accepté la responsabilité du comité consultatif de la politique familiale;

Considérant que Mme Couture a sollicité des citoyennes et des citoyens pour participer à ce nouveau comité;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Paré**

IL EST RÉSOLU

a. de nommer à titre de membres du comité consultatif de la politique familiale les personnes dont les noms suivent :

Madame Hélène Bureau (École Louis St-Laurent)
Madame Michèle Lavoie (Ecole Louis St-Laurent, Table de concertation culturelle,
Comité de développement local, etc.)
Monsieur Albert Favreau (CSSS de Coaticook, Club Lions de Compton)
Madame Lucienne Hick (citoyenne)
Madame Odette Harvey (Manoir de Chez-Nous)
Madame Marie-Claude Ferland (jeune famille)
Madame Renée Fillion (jeune famille)
Madame Christine Guillette (jeune famille)
Madame Nancy Roy (nouvelle citoyenne)
Monsieur Jacques Gauthier (citoyen)
Madame Josée Gagnon (citoyenne)
Madame Tessa Mégré (jeune citoyenne)
Madame Nicole Couture, conseillère responsable/Municipalité de Compton
Monsieur Paul Thibault, formateur Carrefour Action municipale et famille
Madame Sylvie Masse, chargée de projet/M.R.C. de Coaticook

b. de confier à ce comité le mandat de mettre à jour la politique familiale de la municipalité et d'y inclure le volet «Municipalité amie des aînés».

c. de plus que ce comité soit chargé d'effectuer le suivi de la politique et de la mise en œuvre du plan d'action.

Adoptée à l'unanimité

cc : Membres
M.R.C. de Coaticook
Dossier
Écho

11.6 Les Comptonales – Versement de la première tranche de la subvention 2011

5256-2011-04-05

Considérant la demande de versement reçue de l'organisme Les Comptonales en date du 21 mars 2011 représentant la première tranche de la subvention accordée et tel que stipulé à la résolution 5161-2010-12-21;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU

a. d'autoriser le paiement du premier versement au montant de 5 000\$ à Les Comptonales;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2011



No de résolution
ou annotation

- b. que les deniers nécessaires soient puisés à même les disponibilités du poste 02 190 00 970 du budget 2011 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : Les Comptonales
Trésorerie

11.7 Fête des bénévoles 2011

5257-2011-04-05

Considérant que la municipalité de Compton désire souligner le travail de ses bénévoles lesquels représentent la force vive du milieu;

Considérant que pour ce faire le conseil a choisi d'inviter les organismes à transmettre à leurs membres l'invitation du conseil;

Considérant que la date retenue est celle du vendredi 29 avril 2011;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. que le conseil mandate l'administration municipale afin qu'elle transmette aux organismes oeuvrant sur le territoire de Compton l'invitation formelle du conseil conviant les bénévoles à une réception en leur honneur, laquelle sera tenue sous la forme d'un «5 à 7» et se tiendra le vendredi 29 avril 2011 à la salle communautaire 29 chemin de Hatley;
- b. que les frais reliés à cette activité soient payés à même les disponibilités du poste 02 110 00 493 du budget 2011 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Organismes
Écho de Compton
Trésorerie

12. Environnement, urbanisme et développement

12.1 Cogesaf – Renouvellement de l'adhésion 2011-2012

5258-2011-04-05

Considérant l'intérêt de la municipalité de renouveler pour 2011 son adhésion au Comité de gestion du bassin versant de la rivière St-François (COGESAF);

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jacques Ferland**

IL EST RÉSOLU

- a. de désigner Fernand Veilleux à titre de représentant(e) de la Municipalité de Compton auprès du Comité de gestion du bassin versant de la rivière Saint-François (COGESAF);
- b. de payer la cotisation de cinquante dollars (50\$) applicable au membre régulier;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2011



No de résolution
ou annotation

- c. que les deniers nécessaires soient puisés à même les disponibilités du poste 02 110 00 494 du budget 2010 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

c.c. COGESAF
Trésorerie

12.2 Action Saint-François – demande d'adhésion

5259-2011-04-05

Considérant l'offre de renouvellement reçue d'Action Saint-François, organisme environnemental travaillant à l'assainissement, la restauration, l'aménagement et la protection des cours d'eau;

Considérant l'assistance que peut apporter cet organisme à la municipalité dans certaines démarches de protection des cours d'eau;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le paiement d'un montant de 25\$ à Action Saint-François pour la cotisation annuelle de membre;
- b. que les deniers nécessaires soient puisés à même les disponibilités du poste 02 110 00 494 du budget 2011 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : Action Saint-François
Trésorerie

12.3 Demande d'avis – Dossier épandage de matières résiduelles fertilisantes

5260-2011-04-05

Considérant que la municipalité de Compton ne permet l'épandage de matières résiduelles que sur une certaine partie de son territoire depuis plusieurs années;

Considérant la demande de plus en plus pressante de la part de plusieurs exploitants situés dans d'autres secteurs afin que la municipalité modifie sa réglementation et autorise l'épandage sur l'ensemble de son territoire;

Considérant que la municipalité a adopté cette réglementation afin de protéger les bassins versants des rivières Coaticok et Moe et des aires d'alimentation de ses puits d'eau potable;

Considérant que la municipalité comprend les motifs de la demande de changement mais en craint les répercussions;

Considérant que l'UPA régional ne recommande toujours pas ce genre d'utilisation des matières fertilisantes, mais que sa recommandation date de quelques années;

Considérant que la municipalité désire obtenir l'opinion du ministère de l'environnement, du ministère de l'agriculture et de l'UPA avant de modifier sa réglementation;



No de résolution
ou annotation

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Paré**

IL EST RÉSOLU que le Conseil adresse par la présente résolution aux ministères du Développement Durable, Environnement et Parcs et de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et à l'UPA une demande officielle d'opinion sur le sujet de l'épandage de matières résiduelles sur les terres agricoles afin d'orienter la décision à prendre localement.

Adoptée à l'unanimité

cc : Développement Durable, Environnement et Parcs
Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
UPA
Service d'Urbanisme et des Réseaux

12.4 Demande d'exclusion à la zone agricole

5261-2011-04-05

Considérant la forte croissance de la population de la municipalité et de la demande de permis de construction;

Considérant les investissements considérables consentis aux infrastructures d'aqueduc et d'égout à l'intérieur du périmètre urbain actuel;

Considérant les investissements considérables consentis à l'aménagement de deux puits d'alimentation en eau potable de la municipalité;

Considérant que la municipalité désire rentabiliser ses infrastructures d'aqueduc et d'égout (alimentation, traitement et réseaux);

Considérant le manque de terrains desservis disponibles à court et moyen terme;

Considérant le manque de terrains desservis disponibles pour les usages industriel, commercial et résidentiel;

Considérant l'avis favorable émis par le Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Compton pour les cinq (5) secteurs demandés;

Considérant que trois des cinq secteurs visent à régulariser des limites de périmètre urbain;

Considérant que la municipalité a renoncé au privilège de l'article 59;

Considérant qu'il n'est pas possible de construire des résidences en zone verte à moins d'invoquer des droits relatifs aux articles 40 et 101;

Considérant que l'analyse des secteurs demandés en fonction des critères de l'article 62 de la Loi (LPTAA) démontre que ceux-ci représentent le moindre impact pour l'agriculture;

Considérant que la présente résolution fait partie intégrante du document préparé par le service d'aménagement de la M.R.C. de Coaticook;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jacques Ferland
APPUYÉ PAR madame la conseillère Solange Masson**

IL EST RÉSOLU que le Conseil fasse sienne la demande d'exclusion et demande à la Commission du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAQ) de faire droit à cette demande telle que présentée par la municipalité.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2011



No de résolution
ou annotation

Adoptée à l'unanimité

cc : M.R.C. de Coaticook
Dossier

13. Administration

**13.1 Congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec
(ADMQ)**

5262-2011-04-05

Considérant l'intérêt de la secrétaire-trésorière adjointe de participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra au Centre des Congrès à Québec les 8, 9 et 10 juin 2011;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jacques Ferland**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe à participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec;
- b. que les frais d'inscription de 450\$ plus les taxes applicables soient assumés par la municipalité et puisés à même les disponibilités du poste 02 130 00 346 du budget 2011 de la municipalité;
- c. que les dépenses reliées à l'hébergement et aux déplacements soient puisées à même les disponibilités du poste 02 130 00 310 du budget 2011 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : ADMQ
Trésorerie

**13.2 Club cycliste de Sherbrooke – demande d'appui pour la 7^e
édition de la Sherboucle**

5263-2011-04-05

Considérant la demande d'appui du Club cycliste de Sherbrooke pour l'organisation d'une épreuve cyclo-sportive et dont une partie du parcours traverse certaines voies de circulation de la municipalité;

Considérant l'encadrement sécuritaire de l'événement;

Considérnt que cette activité se tient déjà depuis quelques années ;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Paré**

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Compton apporte son appui au Club cycliste de Sherbrooke et autorise le passage de l'épreuve cyclo-sportive sur le territoire municipal le 7 août 2011;

Adoptée à l'unanimité

cc : Club cycliste de Sherbrooke
Sûreté du Québec poste de Coaticook
Dossier

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2011



No de résolution
ou annotation

13.3 Acquisition du lot 1 802 259 – mandat à Me Luc Custeau, notaire

5264-2011-04-05

Considérant l'offre d'achat faite à la Coop de Compton pour le lot 1 802 259 laquelle fût acceptée;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au transfert de propriété;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jacques Ferland**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le paiement d'un montant de 54 700\$ à la Coop de Compton pour l'acquisition du lot numéro 1 802 259;
- b. de mandater Me Luc Custeau, notaire pour la préparation et l'enregistrement de l'acte notarié relié à l'achat de cette propriété;
- c. de comptabiliser le déboursé au poste budgétaire 23 040 00 723 et d'affecter le surplus accumulé du total de l'achat et des frais inhérents à la transaction;
- d. que le maire ou en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents nécessaires pour mener le dossier à terme.

Adoptée à l'unanimité

cc : Coop de Compton
Me Luc Custeau
Trésorerie
Dossier

13.4 Publicité dans le cahier de l'Exposition de Cookshire

5265-2011-04-05

Considérant la tenue de l'événement « Exposition de Cookshire » en août prochain regroupant plusieurs producteurs agricoles des environs;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. de retenir une demie page du livre de l'exposition de Cookshire au montant de 60\$ taxes incluses pour indiquer le soutien de la municipalité à l'événement;
- b. que les deniers nécessaires soient puisés à même les disponibilités du poste 02 190 00 970 du budget 2011 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Exposition Cookshire
Trésorerie

13.5 Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité – Demande d'utilisation du chapiteau

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2011



No de résolution
ou annotation

5266-2011-04-05

Considérant la tenue de l'événement « Dimanche de la catéchèse » de la Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité en septembre prochain;

Considérant la demande d'utilisation du chapiteau de la municipalité pour la durée de l'activité incluant son installation et le démontage, soit du 16 au 19 septembre

Considérant que cette réservation n'entre pas en conflit avec d'autres activités municipales;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Robert Paré
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré

IL EST RÉSOLU d'autoriser le prêt du chapiteau de la municipalité à la Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité pour la tenue du « Dimanche de la catéchèse » du 16 au 19 septembre 2011.

Adoptée à l'unanimité

cc : Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité
Travaux publics
Dossier

13.6 Événement de lutte amateur

5267-2011-04-05

Considérant l'événement de « Lutte amateur » qui se tiendra le 7 mai prochain au Centre récréatif Gérard Couillard de Coaticook;

Considérant que les profits réalisés par cette activité seront versés à la Fondation du Centre de santé et services sociaux de la M.R.C. de Coaticook, au travailleur de rue et à la nouvelle radio coopérative GIGN FM de Coaticook;

SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉ PAR madame la conseillère Solange Masson

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le paiement d'un montant de 50\$ à « Événement Lutte Amateur » (ELA);
- b. que les deniers nécessaires soient puisés à même les disponibilités du poste 02 190 00 970 du budget 2011 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : ELA
Trésorerie

13.7 La Tribune – cahier « Coaticook et ses environs »

5268-2011-04-05

Considérant l'offre de publicité de La Tribune dans un cahier intitulé « Coaticook et ses environs » qui sera publié le 19 avril prochain mettant en évidence les points d'attrait de la région;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2011



No de résolution
ou annotation

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le paiement d'un montant de 500\$ plus les taxes applicables pour l'achat d'un quart (1/4) de page dans le cahier « Coaticook et ses environs »;
- b. que les deniers nécessaires soient puisés à même les disponibilités du poste 02 190 00 970 du budget 2011 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : La Tribune
Trésorerie

13.8 Club de motoneiges Étoile de l'Est Coaticook – demande de rencontre

5269-2011-11-04-05

Considérant la demande adressée par le club de Motoneige «Étoiles de l'Est Coaticook» pour une rencontre dans le cadre de la problématique soulevée par l'éventuel passage dans les limites de la municipalité du futur sentier Transquébécois;

Considérant que le conseil souhaite la tenue de cette rencontre;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Robert Paré
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. que le Conseil accepte la tenue d'une éventuelle rencontre selon le format suggéré dans la lettre du 26 mars et y délègue M. le maire Fernand Veilleux ainsi que M. le conseiller Jacques Ferland;
- b. que M. le directeur général est également délégué à titre d'observateur;
- c. que de plus, le conseil demande que les 2 citoyens qui seraient appelés à siéger sur le comité soient Mme Monique Clément et M. Guy Ouellet s'ils acceptent.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Club de Motoneige «Étoiles de l'Est Coaticook»
Mme Monique Clément et M. Guy Ouellet
Dossier

13.9 Congrès de la Corporation des Officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ)

5270-2011-04-05

Considérant l'intérêt du directeur général de participer au congrès de la Corporation des Officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) comprenant divers ateliers et sujets pertinents à la gestion municipale;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jacques Ferland
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Paré**

IL EST RÉSOLU

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2011



No de résolution
ou annotation

- a. d'autoriser le directeur général à participer au Congrès de la COMAQ qui se tiendra à La Malbaie du 25 au 27 mai 2011;
- b. d'autoriser le paiement des frais d'inscription au montant de 445\$, des repas, d'hébergement et des frais de déplacement reliés à cette activité de formation;
- c. que les deniers nécessaires soient puisés à même les disponibilités du poste 02 130 00 346 pour l'inscription et du poste 02 130 00 310 du budget 2011 de la municipalité pour les autres frais.

Adoptée à l'unanimité

- c.c. Comaq
Directeur général
Trésorerie

13.10 Comité de sélection lors d'ouverture de soumissions

5271-2011-04-05

Considérant l'entrée en vigueur de la politique de gestion contractuelle de la municipalité le 1^{er} janvier;

Considérant que le nom des membres du comité de sélection ne doit pas être divulgué avant que l'évaluation des offres ne soit entièrement complétée (article 6.1);

Considérant qu'un responsable en octroi de contrat doit être nommé pour chaque appel d'offres et que celui-ci doit fournir les informations administratives et techniques concernant les appels d'offres pour lesquels il est nommé (article 6.2);

Considérant que les documents d'appel d'offres devront prévoir qu'une déclaration écrite attestant que du seul fait du dépôt de sa soumission le soumissionnaire, ni aucun collaborateur ou employé, n'a communiqué ou tenté de communiquer avec un employé ou membre du conseil de la Municipalité de Compton, autre que le responsable en octroi de contrat, dans le but de l'influencer ou d'obtenir des renseignements relativement à l'appel d'offres. Le défaut de produire cette déclaration a pour effet d'entraîner le rejet de la soumission;

Considérant que pour des raisons techniques, il est pratique de prévoir les grandes règles de nomination des membres d'un comité de sélection ainsi que celles visant à désigner le responsable en octroi de contrat;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR madame la conseillère Solange Masson

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le directeur général à mettre sur pied pour chaque soumission visée un comité de sélection formé d'un élu et de 2 officiers choisis par lui selon les dossiers et la disponibilité;
- b. qu'en ce qui concerne le responsable en octroi de contrat, le directeur général soit autorisé à le désigner en fonction des dossiers.

Adoptée à l'unanimité

- c.c. Directeur général
Dossier

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2011

13.11 Campagne « Mieux Consommer » - Demande de la Table de concertation culturelle de la M.R.C. de Coaticook

5272-2011-04-05

Considérant que la Municipalité de Compton a participé au Programme « Mieux Consommer » mis de l'avant par Hydro-Québec;

Considérant que la municipalité a accumulé une somme d'argent résultant de la participation des citoyens à ce programme;

Considérant qu'au niveau du Conseil, il avait été convenu que les sommes recueillies serviraient à combler les dépenses encourues par la mise en place du site où fut installé le personnage de M. Matthew Henry Cochrane;

Considérant qu'au niveau de la Table de concertation culturelle de la M.R.C. de Coaticook, les intervenants s'attendaient à ce que les sommes recueillies leur soient remises et servent à différents projets dont : le développement d'outils d'animation historique à l'intention des jeunes de l'école ou encore au développement d'outils d'intégration intergénérationnel;

Considérant que la participation financière ou non de la municipalité pourrait influencer le développement du circuit des pionniers au niveau local;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Paré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le versement d'une somme de 3000\$ à l'ordre de la Table de concertation culturelle de la M.R.C. de Coaticook à titre de participation de la municipalité aux différents projets de la Table et afin de favoriser la poursuite du développement du circuit des pionniers sur le territoire de la municipalité;
- b. que les deniers nécessaires soient puisés à même les disponibilités du poste 02 190 00 970 du budget 2011 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : TCC de la M.R.C. de Coaticook
Trésorerie
Dossier

**Monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau se joint à la table des délibérations.
Il est 21h30.**

13.12 Autorisation au directeur général de signer les ententes relatives au prêt de matériel dans le cadre du projet « Conseil sans papier » de la municipalité.

5273-2011-04-05

Considérant la remise des ordinateurs portables et de ses accessoires à chacun des membres du conseil dans le cadre du projet « Conseil sans papier »;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau**

IL EST RÉSOLU d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité les ententes intervenues avec chacun des membres du Conseil.



MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2011



No de résolution
ou annotation

Adoptée à l'unanimité

cc : Membres du Conseil

14. Ressources humaines

14.1 Dépôt de la liste du personnel surnuméraire

La liste du personnel surnuméraire est déposée

14.2 Modifications au Recueil de gestion des ressources humaines

5274-2011-04-05

Considérant que conseil a adopté le 7 décembre 2010 le recueil de gestion des ressources humaines;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter quelques modifications, corrections et mises à jour de ce document;

Considérant que les modifications ont été soumises pour approbation au Comité administratif qui en recommande l'adoption;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau**

IL EST RÉSOLU que le conseil adopte les modifications au texte du Recueil de gestion des ressources humaines telles qu'elles ont été soumises au Comité administratif lors de sa rencontre du 17 mars lesquelles sont regroupées en annexe de la présente.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Dossier

**14.3 Allocation pour l'utilisation du cellulaire personnel du
contremaître Eric Brus**

5275-2011-04-05

Considérant que le nouveau contremaître, Eric Brus a déjà un cellulaire personnel, un téléavertisseur et un radio pour le service incendie;

Considérant qu'il est possible d'ajouter un bloc de temps de 300 minutes sur son cellulaire personnel et un accès à l'afficheur, évitant ainsi le port d'un appareil supplémentaire à l'employé;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'ajout aux conditions de travail de M. Eric Bus dans le cadre de son emploi à titre de contremaître le paiement d'une somme de 37\$ plus les taxes applicables mensuellement pour l'utilisation de son téléphone cellulaire personnel dans le cadre de son travail;
- b. d'autoriser le paiement au montant de 64.60\$ plus les taxes applicables représentant l'ajustement sur la facturation mensuelle du mois de mars 2011;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2011



No de résolution
ou annotation

- c. que les deniers nécessaires soient puisés à même les disponibilités du poste 02 320 00 331 du budget 2011 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : Eric Brus
Trésorerie
Dossier

15. Règlements

15.1 Adoption, avec dispense de lecture, du premier projet de règlement no 2002-35-16.11 modifiant le règlement de zonage no 2002-35 afin d'agrandir la zone P-5 à même la zone Ra8 et d'autoriser les usages « bifamiliale » et « trifamiliale » dans la zone Rb10

5276-2011-04-05

Considérant que l'objet du présent règlement est de modifier le règlement de zonage numéro 2002-35 afin d'agrandir la zone P-5 à même la zone Ra8 et d'autoriser les usages « bifamiliale » et « trifamiliale » dans la zone Rb10;

Considérant que des copies du présent projet de règlement ont été placées à la disposition de l'assistance avant la présente séance;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Paré**

IL EST RÉSOLU que soit adopté le projet de règlement intitulé «*Règlement numéro 2002-35-16.11 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-35 afin d'agrandir la zone P-5 à même la zone Ra8 et d'autoriser les usages « bifamiliale » et « trifamiliale » dans la zone Rb10*»

Adoptée à l'unanimité

Ce projet de règlement se lit comme suit :



Premier projet

Règlement numéro 2002-35-16.11

Modifiant le règlement de zonage numéro 2002-35 afin d'agrandir la zone P5 à même la zone Ra8 et d'autoriser les usages « bifamiliale » et « trifamiliale » dans la zone Rb10

Attendu que le conseil de la municipalité de Compton désire agrandir le Récré-O-Parc;

Attendu que la zone Rb10 située dans le développement du Hameau autorise les résidences unifamiliale et multifamiliale et que le conseil de la municipalité de Compton juge à propos d'y autoriser les résidences bifamiliale isolée et trifamiliale isolée;

Attendu que le conseil de la municipalité de Compton juge à propos de modifier son règlement de zonage numéro 2002-35;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2011



No de résolution
ou annotation

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la municipalité peut modifier son règlement de zonage ;

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débiter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance du 5 avril 2011 ;

Le conseil décrète ce qui suit :

Article 1

Le présent règlement est identifié par le numéro 2002-35-16.11 et sous le titre de « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2002-35 afin d'agrandir la zone P5 à même la zone Ra8 et d'autoriser les usages bifamiliale et trifamiliale dans la zone Rb10 ».

Article 2

L'annexe 3 concernant la grille des spécifications telle que déjà modifiée et faisant partie intégrante du règlement de zonage 2002-35 tel que stipulé à l'article 4.1 dudit règlement, est modifiée à nouveau:

- 1° Par l'ajout d'un grisé vis-à-vis l'usage résidence bifamiliale isolée dans la colonne « Rb10 ».
- 2° Par l'ajout d'un grisé vis-à-vis l'usage résidence trifamiliale isolée dans la colonne « Rb10 ».

Article 3

L'annexe 2 concernant le plan de zonage, feuillet 2 de 2, tel que déjà modifié et faisant partie intégrante du règlement de zonage 2002-35 tel que stipulé à l'article 3.1 dudit règlement, est modifiée à nouveau :

- 1° Par l'agrandissement de la zone « P5 » à même une partie de la zone « Ra8 » afin d'inclure le lot 3 027 421.

Le tout tel qu'il appert sur le croquis à l'annexe 1 du présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 4

Seules les dispositions visées par le présent règlement sont modifiées et l'ensemble des autres dispositions du règlement de zonage numéro 2002-35 tel que déjà en vigueur demeurent en vigueur.

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Projet
Fernand Veilleux
Maire

Projet
Jacques Leblond
Directeur général

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2011



No de résolution
ou annotation

15.2 Avis de motion avec dispense de lecture – projet de règlement numéro 2002-35-16.11 modifiant le règlement de zonage no 2002-35 afin d'agrandir la zone P-5 à même la zone Ra8 et d'autoriser les usages « bifamiliale » et « trifamiliale » dans la zone Rb10

5277-2011-04-05

Avis de motion, avec dispense de lecture, est donné par monsieur le conseiller Jacques Ferland à l'effet que sera présenté pour adoption à une prochaine séance du conseil, le règlement intitulé «*Règlement numéro 2002-35-16.11 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-35 afin d'agrandir la zone P-5 à même la zone Ra8 et d'autoriser les usages « bifamiliale » et « trifamiliale » dans la zone Rb10 .*»

15.3 Adoption du second projet de règlement no 2002-35-15.11 modifiant le règlement de zonage no 2002-35 de la municipalité de Compton afin d'inclure des règles interprétatives relatives à un bâtiment scindé en deux zones

5278-2011-04-05

Considérant que l'objet du présent règlement est d'inclure des règles interprétatives relatives à un bâtiment scindé en deux zones;

Considérant la tenue de l'assemblée publique de consultation le 5 avril 2011 ;

Considérant que des copies du présent projet de règlement ont été placées à la disposition de l'assistance avant la présente séance;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU que soit adopté le projet de règlement intitulé «*Règlement no 2002-35-15.11 modifiant le règlement de zonage no 2002-35 de la municipalité de Compton afin d'inclure des règles interprétatives relatives à un bâtiment scindé en deux zones dans la zone Rb10*»

Adoptée à l'unanimité

Ce projet de règlement se lit comme suit :



Règlement numéro 2002-35-15.11

Modifiant le règlement de zonage numéro 2002-35 de la municipalité de Compton afin d'inclure des règles interprétatives relatives à un bâtiment scindé en deux zones

Considérant que le conseil de la municipalité de Compton juge à propos de modifier son règlement de zonage numéro 2002-35;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débiter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur ;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2011



No de résolution
ou annotation

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 1^{er} mars 2011;

En conséquence,

Le conseil de la municipalité de Compton décrète ce qui suit :

Article 1

Le présent règlement est identifié par le numéro 2002-35-15.11 et sous le titre de « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2002-35 de la municipalité de Compton afin d'inclure des règles interprétatives relatives à l'usage d'un bâtiment scindé en deux zones ».

Article 2

Le règlement de zonage numéro 2002-35 tel que déjà modifié est modifié à nouveau par l'ajout d'un nouvel article 3.3 selon ce qui suit :

«3.3 Règles relatives à un bâtiment scindé en deux zones»

Lorsqu'une limite de zone apparaissant au plan de zonage scinde en deux un bâtiment principal, les dispositions applicables sont celles de la zone qui comprend la plus grande proportion de la façade du bâtiment.

Lorsqu'une limite de zone apparaissant au plan de zonage scinde en deux un bâtiment accessoire, les dispositions applicables sont celles de la zone où se situe le bâtiment principal.

Article 3

Seules les dispositions visées par le présent règlement sont modifiées, et l'ensemble des autres dispositions du règlement de zonage numéro 2002-35 tel que déjà en vigueur demeurent en vigueur.

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Second projet
Fernand Veilleux
Maire

Second projet
Jacques Leblond
Directeur général

**15.4 Adoption du second projet de règlement no 2002-36-1.11
modifiant le règlement de lotissement no 2002-36 de la
municipalité de Compton**

5279-2011-04-05

Considérant que l'objet du présent règlement est de changer certaines normes de largeur minimale dans les zones RB, certaines normes de superficie et de largeur minimale dans les zones CV et d'ajouter des normes en ce qui concerne la largeur d'emprise des rues à sens unique sur l'ensemble du territoire;

Considérant la tenue de l'assemblée publique de consultation le 5 avril 2011 ;

Considérant que des copies du présent projet de règlement ont été placées à la disposition de l'assistance avant la présente séance;



No de résolution
ou annotation

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jacques Ferland
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Paré**

IL EST RÉSOLU que soit adopté le projet de règlement intitulé «*Règlement no 2002-36-1.11 modifiant le règlement de lotissement no 2002-36 de la municipalité de Compton*»

Adoptée à l'unanimité

Ce projet de règlement se lit comme suit :



Second projet

Règlement numéro 2002-36-1.11

**Modifiant le règlement de lotissement numéro
2002-36 de la municipalité de Compton**

Considérant que le conseil de la municipalité de Compton juge à propos de modifier son règlement de lotissement numéro 2002-36;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débiter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur ;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 1^{er} mars 2011 ;

En conséquence,

Le conseil de la municipalité de Compton décrète ce qui suit :

Article 1

Le présent règlement est identifié par le numéro 2002-36-1.11 et sous le titre de «*Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 2002-36 de la municipalité de Compton*».

Article 2

L'annexe A de l'article 3.1 du règlement de lotissement numéro 2002-36 tel qu'actuellement en vigueur est modifié par l'ajout de ce qui suit :

- Dans les zones RB la largeur minimale pour les résidences unifamiliales jumelées sur des terrains desservis qui est actuellement de 15 mètres est changée pour « 10 » mètres.
- Le tableau de zones CV est remplacé par : «

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2011



No de résolution
ou annotation

ZONES CV	NON DESSERVI			PARTIELLEMENT DESSERVI			DESSERVI		
	Superficie minimale	Largeur minimale	Profondeur minimale	Superficie minimale	Largeur minimale	Profondeur minimale	Superficie Minimale	Largeur minimale	Profondeur minimale
<i>Général</i>									
Résidentiel unifamilial isolé	3 000 m ²	50 m	60 m	1 500 m ²	30 m	50 m	600 m ²	20 m	30 m
Résidentiel unifamilial jumelé	3 000 m ²	50 m	60 m	1 500 m ²	30 m	50 m	450 m ²	10 m	30 m
Résidentiel unifamilial en rangée	3 000 m ²	50 m	60 m	1 500 m ²	30 m	50 m	300 m ²	10 m	30 m
Autres usages	3 000 m ²	50 m	60 m	1 500 m ²	30 m	50 m	600 m ²	20 m	30 m
<i>Terrain situé à moins de 100 m. d'un cours d'eau ou à moins de 300 m. d'un lac</i>									
Résidentiel unifamilial isolé	4 000 m ²	50 m	Riverain : 75 m Non-riverain : 50 m	2 000 m ²	25 m	Riverain : 75 m Non-riverain : 50 m	900 m ²	20 m	30 m
Résidentiel unifamilial jumelé	4 000 m ²	50 m	Riverain : 75 m Non-riverain : 50 m	2 000 m ²	25 m	Riverain : 75 m Non-riverain : 50 m	675 m ²	15	45 m
Résidentiel unifamilial en rangée	4 000 m ²	50 m	Riverain : 75 m Non-riverain : 50 m	2 000 m ²	25 m	Riverain : 75 m Non-riverain : 50 m	450 m ²	10 m	45 m
Autres usages	4 000 m ²	50 m	Riverain : 75 m Non-riverain : 50 m	2 000 m ²	25 m	Riverain : 75 m Non-riverain : 50 m	900 m ²	20 m	45 m

»

Article 3

L'article 5.5 du règlement de lotissement numéro 2002-36 tel qu'actuellement en vigueur est modifié par l'ajout de : «La largeur des emprises de rues à sens unique peuvent être réduites à 5 mètres. »

Article 4

L'annexe A de l'article 3.1 du règlement de lotissement numéro 2002-36 tel qu'actuellement en vigueur est modifié par l'ajout de ce qui suit :

Après le tableau des zones RA, ajouter :

« Malgré les normes indiquées au tableau ci-haut, la largeur minimale des terrains desservis tout usage à l'intérieur de la zone RA-10, est de 38,10 mètres. »

Article 5

Seules les dispositions visées par le présent règlement sont modifiées, et l'ensemble des autres dispositions du règlement de lotissement numéro 2002-36 tel que déjà en vigueur demeurent en vigueur.



No de résolution
ou annotation

Article 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Second projet
Fernand Veilleux
Maire

Second projet
Jacques Leblond
Directeur général

15.5 Avis de motion – Règlement numéro 2000-18-1.11 modifiant le règlement no 2000-18 concernant la création d'un fonds de roulement

5280-2011-04-05

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Réjean Mégré à l'effet que sera présenté pour adoption à une prochaine séance du conseil, le règlement intitulé «*Règlement numéro 2000-18-1.11 modifiant le règlement no 2000-18 concernant la création d'un fonds de roulement .*»

16. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 1^{er} avril 2011

16.1 Modification au règlement 2010-98 autorisant la réalisation des travaux d'infrastructures, d'égout et d'aqueduc sur les rues Paul et Claude et un emprunt de 775 000\$ afin de financer les travaux

5281-2011-04-05

Considérant que lors de l'analyse du dossier du règlement, le contentieux du ministère a demandé que le projet de règlement soit modifié afin d'y annexer la confirmation de l'approbation par la Société de financement des infrastructures locales du Québec de la programmation des travaux présentée par la municipalité le 20 octobre 2010;

Considérant que cette approbation nous est parvenue le 4 avril 2011;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau**

IL EST RÉSOLU que le conseil autorise la modification du règlement selon ce qui suit :

L'article 4, du règlement 2010-98 autorisant la réalisation des travaux d'infrastructures, d'égout et d'aqueduc sur les rues Paul et Claude et un emprunt de 775 000\$ afin de financer les travaux, est par la présente résolution modifié par l'ajout après les mots « et contribution du Québec (TECQ) » des mots suivants :

«Le tout tel qu'il apparaît à la lettre adressée par le directeur général de la Société de financement des infrastructures locales du Québec laquelle est datée du 29 mars 2011 et est jointe en annexe «D» pour valoir comme si elle était ici au long rédigée.»

Adoptée à l'unanimité

c.c. Contentieux MAMROT
Dossier
Trésorerie



No de résolution
ou annotation

16.2 Dépôt du rapport sur les dépenses autorisées du contremaître

Le rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de M. Eric Brus, contremaître est déposé en copie aux membres du conseil .

16.3 Avis de candidature à titre d'administrateur au conseil d'administration d'Acti-Bus de la région de Coaticook inc.

5282-2011-04-05

Considérant la tenue de l'assemblée générale annuelle d'Acti-Bus région de Coaticook inc., service de transport adapté, se tiendra le 19 avril prochain;

Considérant que le siège du représentant des « organismes partenaires » sera en élection à cette assemblée générale;

Considérant que monsieur le maire Fernand Veilleux occupe actuellement ce poste ainsi que la présidence de l'organisme;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jacques Ferland
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Paré**

IL EST RÉSOLU

- a. de proposer la candidature de M. Fernand Veilleux à titre d'administrateur au conseil d'administration d'Acti-Bus de la région de Coaticook;
- b. que cette candidature est pour 2 ans et valable pour la prochaine assemblée générale annuelle devant se tenir le 19 avril 2011;
- c. d'autoriser M. Jacques Leblond, directeur général, à signer le formulaire d'avis de candidature écrit à titre de représentant de la Municipalité de Compton « organisme membre partenaire »

Adoptée à l'unanimité

cc : Acti-Bus région de Coaticook
Dossier

16.4 Achat d'abat-poussière 2011

5283-2011-04-05

Considérant la nécessité de procéder au choix d'un fournisseur aux fins de l'application d'abat-poussière sur les chemins de gravier de la municipalité avant la prochaine saison estivale 2011;

Considérant que 6 fournisseurs ont soumis des offres;

Considérant les propositions soumises par divers fournisseurs habilités pour fournir le matériel et procéder à l'épandage et le choix du comité de procéder avec du chlorure de magnésium;

Considérant la recommandation du comité de sélection;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2011



No de résolution
ou annotation

- a. d'accorder à la firme Calclo Inc. le plus bas soumissionnaire conforme le contrat pour la fourniture et l'épandage d'environ 310 000 litres d'abat-poussière Calclo Mag au prix de 0.263\$ le litre le tout pour un montant total évalué à 81 530\$ plus les taxes applicables;
- b. que les chèques émis par les soumissionnaires non retenus leur soient retournés.
- c. que les deniers nécessaires soient puisés à même les disponibilités du poste 02 320 00 635 du budget 2011 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : Calclo Inc.
Soumissionnaires non retenus
Travaux publics
Trésorerie

16.5 Dépôt des états financiers 2010 de l'Office municipal d'habitation

Le document des états financiers 2010 de l'Office municipal d'habitation est déposé.

17. Parole aux conseillers

Monsieur le conseiller Mégré a demandé s'il était possible d'intégrer dans les ordinateurs des conseillers des cartes de Compton et du zonage. Le directeur général a répondu qu'il verrait ce qu'il peut faire et qu'à défaut, des cartes papier pourraient être fournies.

M. le maire a informé les membres du conseil sur les développements au niveau de la construction du garage d'Actibus.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Voici un résumé des principales questions adressées au Conseil lors de cette période de questions:

Un citoyen a demandé au conseil d'analyser la possibilité de porter les bords de fossés de 1 à 2 mètres pour des motifs de conservation de la qualité des eaux de ruissellement.

Il a aussi interrogé le conseil sur le suivi apporté au plan de développement. Le maire lui a répondu.

Enfin il a interrogé le conseil sur les coûts de la téléphonie. Sur ce point, le maire lui a confié que des démarches étaient en cours.

19. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À 22h10, clôture de la séance.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2011



No de résolution
ou annotation

Fernand Veilleux
Maire

Jacques Leblond, avocat, OMA
Directeur général

Je, Fernand Veilleux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

